

## Travailleurs indépendants VOTRE SANTÉ COMPTE POUR VOS SALARIÉS

Les travailleurs indépendants ne sont pas suivis par un dispositif de santé au travail. En général, ils sont exposés aux mêmes risques que leurs salariés, qui, eux bénéficient de ce dispositif obligatoire, applicable aux entreprises privées. C'est la raison pour laquelle le Régime Social des Indépendants (RSI) a initié le programme national RSI Prévention PRO, à destination des artisans taxis, exploitants de pressings, coiffeurs, boulangers, garagistes, carrossiers, vétérinaires, professionnels du bâtiment. Soit 405 900 assurés au niveau national. Quand, en 2014-2015, le RSI a lancé sa campagne vers le secteur du BTP, plusieurs services de santé au travail du Nord et du Pas-de-Calais se sont associés à la démarche, par le biais de conventions de partenariat : AISMT (Cambrai), SIMUP (Vallée de la Lys), ASTAV (Valenciennes), ASTIL 62 (Calais), ACTION SANTE TRAVAIL (Arras), PÔLE SANTÉ TRAVAIL Métropole Nord (Lille).

### AXES PRIORITAIRES DU PROGRAMME RSI PRÉVENTION PRO

#### TAXI

##### ARTISAN TAXI

- Manutentions, Gestes et postures : Troubles Musculo-squelettiques
- Risque psychosocial : Stress, violences externes
- Risque routier : Accidents de la route



##### BOULANGER, PATISSIER, CONFISEUR

- Exposition aux farines : Asthme
- Manutentions, Gestes et postures : Lombalgies, lumbagos
- Caries dentaires



##### COIFFEUR

- Produits et substances chimiques : Affections respiratoires de type allergique, irritations cutanées
- Manutentions, Gestes et postures : Troubles Musculo-squelettique



##### COUVREUR CHARPENTIER

- Travail en hauteur (interventions sur toiture) : risque de chutes
- Exposition à des produits (rénovation de couvertures en amiante-ciment, en ardoises)
- Utilisation d'outils et de machines (scie à format, rabot, meuleuse)
- Port de matériaux (pièces de charpente, tuiles, ardoises...)



##### ELECTRICIEN

- Port et manutention de charges lourdes (tourements de câbles, gaines)
- Exposition à des produits dangereux (silicone, colle, lubrifiant pour câbles)
- Intervention sur des installations électriques
- Risque de chutes (déplacement sur le chantier, utilisation de moyens d'accès en hauteur)



##### EXPLOITANT DE PRESSING

- Exposition à des produits et substances chimiques : Affections cutanées et respiratoires
- Manutention, Gestes et Postures : Troubles musculo-squelettiques
- Blessures et accidents : Chutes de plein pied, Brûlures, coupures.



##### GARAGISTE ET CARROSSIER

- Produits et substances chimiques : Affections respiratoires, cutanées et hématologiques
- Manutention, Gestes et Postures : Troubles musculo-squelettiques
- Blessures et accidents : Chutes de plein pied, plaies et écrasements, brûlures d'origine chimique



##### MACON CARRELEUR

- Manutention et postures de travail : gestes répétés et port de matériaux
- Produits dangereux : bétons, colles, silice.
- Risque de chute et blessures : machine outils, déplacement sur chantier



##### MENUISIER

- Produits dangereux (vernis, décapants,...) et poussière de bois : affections respiratoires et cutanées
- Bruit : risque de surdité
- Risque de chute : déplacement en atelier ou chantier
- Utilisation d'outils et machines : risque de blessures



##### METIERS DU PLATRE ET DE L'ISOLATION

- Port et manutentions de charges lourdes : Troubles musculo-squelettiques
- Exposition à des produits dangereux, poussières et fibres d'isolants : Affections cutanées ou respiratoires
- Risque routier : accident de la route



## PEINTRE ET POSEUR DE REVETEMENTS

- Exposition à des produits dangereux (peintures, décapants) et Inhalation de poussières ou fibres (plâtre, bois, amiante) : affections respiratoires, cutanées et vésicales
- Risque de chutes (déplacements sur le chantier, utilisations d'échelles ou d'échafaudages)
- Gestes répétés et Manipulation de charges lourdes (fûts de peinture, rouleaux de revêtements) : Troubles musculo-squelettiques



## PLOMBIER CHAUFFAGISTE

- Risque psychosocial : Stress
- Risques produits chimiques et amiante (calorifugeages, conduits en amiante-ciment, joints-tresses) : Affections respiratoires et cutanées
- Risques biologiques : Bactéries (ex. : Tétanos, Légionellose,...), champignons, parasites



## SERRURIER METALLIER

- Port et manutention de charges lourdes (tôles, profilés, portails)
- Exposition à des produits dangereux (dégraissants, acides, peintures)
- Utilisation d'outils et de machines (poste à souder, forge, rouleuse)
- Exposition au bruit
- Risque de chutes (déplacement sur le chantier, utilisation de moyens d'accès et de travail en hauteur)



## VETERINAIRES

- Risque psychosocial : stress, confrontation à des situations dangereuses
- Risque routier : accidents de la route
- Exposition aux rayonnements ionisants
- Risques biologiques : Maladies infectieuses, zoonoses
- Manutentions
- Risques chimiques : médicaments, produits anesthésiants
- Environnements allergiques : foin, poils, plumes.

Source : d'après [rsi.fr/prevention-pro](http://rsi.fr/prevention-pro)

**Les médecins du travail animent et coordonnent l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail. Votre Service Interentreprises de Santé au Travail intervient sur la base d'un Projet de service agréé par la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi) et d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens signé avec la DIRECCTE et la CARSAT.**

Pour une aide  
à l'évaluation  
et des conseils  
pour la  
prévention,  
je contacte  
mon service de  
santé au travail

Prénom et nom : .....

Adresse : .....

.....

Mail : .....

Téléphone : .....